



ASNIÈRES-SUR-OISE  
*entre Nature et Histoire*

N° 142

Février 2024

# L'Actu



## Protégeons notre patrimoine végétal

Début des travaux  
rue du Four  
p. 3

Aménagement de la place des  
Martyrs de Châteaubriant  
p. 4

Marais de Baillon : un espace naturel  
sensible à découvrir  
p. 5

## Le mot du Maire



Chères Asniéroises, chers Asniérois, Préserver notre patrimoine est un engagement indispensable. Vous avez tous reçu dans votre boîte aux lettres le mois dernier le livret qui vous présente toutes les richesses naturelles et architecturales de notre village. Dans un monde en constante évolution, la préservation de cet environnement devient plus cruciale que jamais. Nos villes se transforment, nos paysages se redessinent, mais dans cette course au progrès, nous devons nous interroger sur le prix que nous sommes prêts à payer. L'environnement naturel est la toile sur laquelle la vie se déploie. La forêt de Carnelle qui nous entoure, le marais de Baillon et l'étang du Grand Vivier ne sont pas simplement des éléments de décor, mais des piliers de notre bien-être collectif. Leur préservation n'est pas une option, mais une responsabilité que nous devons assumer pour les générations futures. En parallèle, l'architecture qui compose notre village est le reflet de notre histoire, de notre culture et de notre identité. Chaque édifice - et ils sont divers et nombreux sur Asnières et Baillon - chaque rue, racontent une histoire unique. La préservation de ces témoignages du passé est un acte de respect envers ceux qui nous ont précédés, mais c'est également un investissement pour notre avenir.

En ce sens, nous avons créé le parcours du patrimoine très apprécié de tous. Celui-ci va encore s'enrichir de mois en mois avec notamment bientôt, le fléchage du chemin de Compostelle qui traverse notre territoire. Eh oui !

La croissance économique ne peut justifier la destruction aveugle de notre environnement. Nous privilégions un développement durable qui respecte les équilibres naturels et intègre le passé dans la construction du futur. Dans la conception et l'élaboration de nos projets, notre relation avec la planète demeure une priorité. La préservation de l'environnement et de notre patrimoine architectural ne nous contraint pas. Au contraire, c'est une opportunité de créer un avenir plus riche et plus harmonieux.

Chacun de nous a son rôle à jouer. Vos élus y collaborent concrètement en poursuivant nos actions dans ce sens par la végétalisation de la place des Martyrs de Châteaubriant. Elle sera suivie par le parvis de votre mairie et très vite, nous le souhaitons, par les cours d'école. La réhabilitation de la friche industrielle, en conservant les bâtiments existants qui composent aussi notre histoire, comprendra de nombreux espaces végétalisés et les nouveaux locaux qui s'y trouveront seront chauffés par géothermie. Nous en reparlerons.

Eric Therry

Maire d'Asnières-sur-Oise



### Promenade sous le charme d'Asnières-sur-Oise



## Automobilistes, levez le pied !

Comme le stipule l'arrêté municipal n° 26/2021, la vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la commune, y compris les Tilleuls et Baillon. Cette limitation est d'ailleurs matérialisée sur les panneaux d'entrée de ville.

De même, et pour rappel, l'équipe municipale a fait le choix de rétablir la priorité à droite afin de contribuer à faire respecter le 30 km/h.

La municipalité a sollicité la gendarmerie et la police pluricommunale pour effectuer des contrôles réguliers de vitesse sur Asnières-sur-Oise et Baillon. Ceux-ci ont déjà eu lieu mi-janvier et plusieurs infractions ont été relevées : cinq conducteurs, essentiellement des Asniérois, ont été verbalisés (dont l'un avec retrait de permis de conduire). Soyez prudents pour la sécurité de tous.



## École du Bois Bonnet à Baillon : bientôt un nouveau restaurant scolaire

Les travaux de réhabilitation de l'école du Bois Bonnet démarreront en février. Le projet porté par les élus consiste à réaménager et à agrandir les anciens bâtiments situés place Jules-Gautier afin d'abriter le futur restaurant scolaire et un nouvel accueil périscolaire. À suivre dans L'Actu.



## Archivage : archi... efficace !

Jusqu'alors, jamais les archives de la Mairie n'avaient été triées. En début de mandat, l'équipe municipale a décidé de lancer, avec la participation de l'ensemble des services municipaux, une mission d'archivage. Sa première phase s'est déroulée de 2021 à 2023. Un archiviste a relevé 247 mètres linéaires à trier. Fin 2023, un volume total de 117 m a été pris en charge, correspondant à 27 mètres classés, 70 éliminés et 20 pré-classés.

L'équipe municipale a décidé de reconduire cette mission sur l'échéance 2024-2026.

Cette mission globale d'archivage a été confiée au CIG (Centre interdépartemental de gestion.) pour un montant total de 27 400 euros.

Un local dédié accueillera cette année les archives municipales. Il est en cours de réhabilitation par les agents des Services techniques.

## Inscription sur les listes électorales : c'est maintenant

Vous venez d'arriver sur Asnières-sur-Oise ou vous avez déménagé au sein de la commune ? Alors, pour pouvoir voter aux élections européennes le 9 juin prochain, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales.

L'inscription peut être réalisée en ligne ou en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité valide, un justificatif de domicile à votre nom et le formulaire Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription qui est disponible en mairie ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).



## Rue du Four : les travaux ont démarré

Eric Therry, le maire d'Asnières-sur-Oise, Jacques Letellier, adjoint en charge des travaux, et les Services techniques, se sont réunis à plusieurs reprises avec l'entreprise NGE et les riverains de la rue du Four. Les travaux de réparation des dommages ont démarré le 5 février.

Pour rappel, la rue est fermée à la circulation des véhicules jusqu'à nouvel ordre, mais ouverte aux piétons.

## Inscriptions scolaires des enfants nés en 2021 jusqu'au 29 mars

Si votre enfant est né en 2021, vous avez jusqu'au 29 mars pour l'inscrire à l'école pour la rentrée scolaire 2024-2025. Les inscriptions se font impérativement en mairie sur rendez-vous au 01 30 35 41 41.

La liste des documents à fournir est disponible sur le site de la commune.

## Le billet d'Henri Poirier, en charge de l'élaboration de notre PLU (Plan local d'urbanisme)

La Loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) a été votée en mars 2023. La ministre de la Transition énergétique de l'époque déclarait : « *Nous devons accélérer nos procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables, sans rien renier de nos exigences environnementales* » (sic).

Les communes doivent définir des zones d'accélération dans lesquelles elles désignent les énergies renouvelables souhaitées ; les énergies visées concernent l'éolien terrestre, le solaire (panneaux photovoltaïques sous toutes ses formes et thermiques), la géothermie (toute profondeur), les récupérateurs de chaleur, la méthanisation et l'énergie bois.

Les dispositions du PLU et avis ABF

(Architecte des bâtiments de France) restent applicables ; certaines précisions et ajouts devront certainement être insérés dans le futur PLU.

En revanche, à l'opposé de ces zones d'accélération, la commune peut définir des zones d'exclusion, afin de protéger son environnement ; toutes ou certaines formes d'énergies renouvelables peuvent être interdites dans ces zones d'exclusion.

Le PNR (Parc Naturel Régional) Oise Pays de France exclut d'emblée sur son territoire (ensemble des communes adhérentes au PNR) tout éolien terrestre. L'État s'est engagé à aider et soutenir l'application de cette loi ; les services du PNR nous apportent l'aide matérielle et la connaissance nécessaire aux fins d'explication et présentation



aux élus et aux administrés.

Conformément à ma déclaration lors de la cérémonie des vœux le 7 janvier dernier, nous organiserons une réunion publique sur la loi APER. Après ce débat, le projet sera soumis au vote du conseil municipal, avant proposition pour approbation à la préfecture.

Nous vous attendons nombreux à la réunion publique ; ne laissez pas les autres s'exprimer à votre place.

## Rénovation du réseau électrique : travaux dès février

Comme annoncé dans L'Actu de décembre 2023, Enedis entamera courant février, et selon les conditions climatiques, des travaux de remplacement du câble HTA (haute tension alternative) 20 KVA afin d'améliorer la qualité de distribution de l'énergie.

La circulation sera réduite sur une seule voie et régulée par des feux tricolores. Soyez prudents dans les différents secteurs !



## La place des Martyrs de Châteaubriant réaménagée

D'ici quelques semaines, la petite place, qui jouxte la rue Delchet, arborera un nouvel aspect : elle sera végétalisée de chaque côté du porche du riverain, un passage sera laissé libre pour les piétons, et, dans un souci environnemental, des arbres, arbustes et buissons y seront plantés autour de rocailles. Les pavés seront enlevés, ce qui permettra à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol plutôt que de circuler dans les canalisations. Dans un deuxième temps, les jardinières seront déplacées ailleurs dans notre village afin de poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie. Les travaux auront lieu pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner l'accès à l'école.



## État civil\*

### Naissance

Andrea Cuttelini - 15/01

### Mariage

Valérie Gentilini et Olivier Gal - 27/01

\* En fonction des autorisations de publication.

## Seniors : êtes-vous inscrit au CCAS ?

Vous avez 71 ans et plus cette année et vous souhaitez bénéficier des activités du CCAS : colis de Noël, loto, repas, etc. organisées en 2024 ? Rien de plus simple !

Il suffit de vous inscrire jusqu'au 29 mars auprès de l'accueil de la mairie sur rendez-vous au 01 30 35 41 41 et de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent prouvant que vous habitez la commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître rapidement pour profiter de ces moments conviviaux proposés par l'équipe municipale.

## Angle des rues du Crocq et du Cat Rouge : la pose d'un miroir est non réglementaire

La question s'est posée de mettre un miroir et après étude la commission sécurité-travaux a constaté que celui-ci ne serait pas réglementaire. Ce que stipule l'article 14 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, modifié par l'arrêté du 23 septembre 2015, article 4. Venant du centre-ville par la rue du Crocq, la priorité à droite incite les automobilistes à ralentir et à protéger les piétons de la ruelle du Crocq qui n'a pas de trottoir.

## Le CMJ, à peine installé, fourmille d'idées

Tout juste élus, les membres du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) se sont retrouvés le 23 janvier dernier pour leur première rencontre plénière. Après quelques mots d'introduction



prononcés par Eric Therry, maire de la commune, chacun a pu présenter ses projets : améliorer les conditions de vie, apporter du « bonheur » aux habitants et du « bon vivre », mais aussi aider la ville et donner de nouvelles idées... Un programme qui pourra être développé dès la prochaine séance qui verra l'élection du maire et de ses deux adjoints, ainsi que la nomination des gagnants du concours des maisons décorées.

De beaux projets en perspective que l'équipe municipale ne manquera pas de soutenir et d'accompagner.

## Marais de Baillon : un patrimoine fragile à protéger

Devenu en partie une décharge municipale entre 1951 et 1991, le marais de Baillon a été sauvé grâce à l'action conjointe de la commune et de la SAB (Sauvegarde Asnières Baillon). Le Conseil municipal a demandé son classement en ENS (Espace naturel sensible) départemental le 25 mars 2011. Ce qui fut acté par le Conseil départemental la même année par le biais d'une convention. Arrivée à son terme en janvier 2022, une nouvelle convention sera validée lors du prochain Conseil municipal entre notre commune et le Conseil départemental du Val-d'Oise pour une durée maximale de douze ans. Celle-ci permettra de définir les engagements de la commune et du Département dans la gestion, la restauration, la protection et la valorisation de ce site naturel qui s'étend sur 8,42 ha.

Les objectifs principaux sont de préserver la faune et la flore, mais aussi les habitats naturels humides, et d'améliorer la qualité écologique des plans d'eau. Une autre action du Conseil départemental consiste à lutter contre les espèces invasives telles que les asters américains, la renouée du Japon ou le solidage du Canada.

Le Conseil départemental mène également des travaux de restauration des milieux humides (entretien des roseilières, création de mares) et d'amélioration de la connaissance des espèces et des milieux.

Des animations gratuites sont proposées au grand public ou aux scolaires dans le cadre des sorties natures du Département (brame du cerf, découverte de la faune et de la flore...).

Les Asniérois peuvent y circuler librement, à condition de respecter certaines règles de bonne conduite (cf. ci-dessous). Ils pourront y observer des animaux tels que des papillons (Petit mars changeant) et des libellules (Grande Aesche), des amphibiens,

comme des grenouilles rouses ou vertes et des crapauds communs, des reptiles (orvets et couleuvres à collier), mais aussi des chiroptères (chauves-souris) et des abeilles sauvages. Sans



*L'entrée du marais de Baillon*

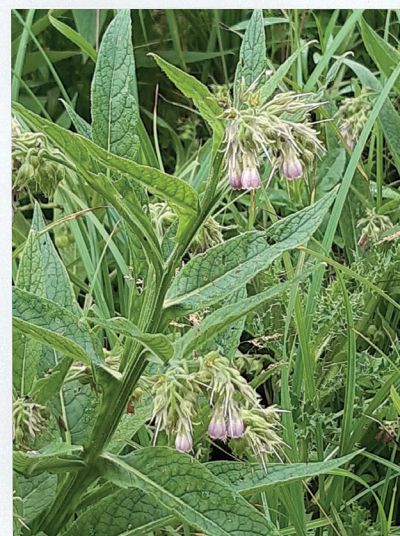
oublier, le vertigo, une espèce rare de très petit escargot des milieux humides calcaires, protégé à l'échelle européenne.

Ce milieu humide profite également à de nombreuses espèces d'oiseaux différentes ; il n'est pas rare d'observer des faucons crécerelles, des martins pêcheurs ou encore des chevaliers culblancs.

Côté flore, les promeneurs pourront admirer à la belle saison des espèces végétales typiques des zones humides : des orchidées, mais aussi l'euphorbe des marais, le roseau commun, ou encore la consoude officinale.

La présence de ces espèces, dont certaines sont protégées à l'échelle nationale ont entraîné le classement du marais de Baillon en espace naturel sensible.

Préservez ensemble cet endroit fragile qui fait la fierté de notre commune.



*Une consoude officinale*

### Quelques règles de bonne conduite à suivre

Afin de préserver ce patrimoine végétal fragile, quelques règles sont à respecter : il est interdit de cueillir feuillages, fleurs, champignons, etc. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas les bienvenus afin de ne pas gêner la faune. Le site doit rester propre,

merci donc de ne pas laisser de déchets, ni de faire de feux. Afin d'éviter les risques de noyade, il est fortement conseillé de rester sur les chemins. Et, bien évidemment, la circulation des véhicules motorisés y est interdite, tout comme celle des VTT et VTC.

## Et si on chantait avec la Rage'Chœur ?

La Rage'Chœur est heureuse de vous proposer sa première scène musicale partagée.

À l'affiche : « Brassons-Brassens », le trio de jazz « Les 3 Chapeaux », la troupe de Méry-sur-Oise pour un extrait de « Cabaret » et quelques morceaux choisis de leur répertoire.

Venez passer un moment tout en chansons le 23 mars !

**CHORALE La Rage'Chœur**  
**LA RAGE'CHOEUR**  
 VOUS PROPOSE UNE SCENE PARTAGEE  
**LE SAMEDI 23 MARS 2024 A 20H30**  
**ESPACE JOSETTE JOURDE**

|  |   |
|--|---|
| <b>BRASSONS BRASSENS</b><br>Chants et Guitare                  | <b>LES 3 CHAPEAUX</b><br>Trio Jazz                            |
| <b>COMEDIE MUSICALE</b><br>de Méry/Oise<br>Extraits de CABARET | <b>LA RAGE'CHOEUR</b><br>Chants et Percussions<br>Corporelles |

**PARTICIPATION LIBRE AU CHAPEAU**

## Des permanences à votre service

- Bus du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) : lundis 26 février et 11 mars, place de l'Église. Prise de rendez-vous au 06 43 60 03 32 ou par mail [cias@c3pf.fr](mailto:cias@c3pf.fr).

- Pour le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'ABF (Architecte des bâtiments de France), contactez le 01 73 24 45 18.

## Où se trouve Sophie la girafe ?

Dans L'Actu de janvier, je recevais le prix d'excellence des Villes et villages fleuris avec Monsieur le Maire en page 4. Et cette fois, arriverez-vous à me trouver ?



## Puces des couturières, on s'y pique de... curiosité !

L'association Cousu Décousu organise le 17 mars ses traditionnelles Puces des couturières à l'Espace Josette-Jourde. Un rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de travaux d'aiguilles : couture, tricot, crochet, patchwork, broderie et loisirs créatifs, ainsi qu'une vente d'objets faits main sur le même thème.

Un affûteur professionnel sera présent pour les objets coupants allant des ciseaux à la tronçonneuse ou taille-haie...

**PUCES DES COUTURIERES**  
**DIMANCHE 17 MARS 2024**  
**à ASNIERES SUR OISE**  
**46a Grande Rue**  
**Espace Josette Jourde**  
**de 10h à 18h**  
[cousu.decousu95@gmail.com](mailto:cousu.decousu95@gmail.com)

**Brocante de matières premières dédiées à la couture, au tricot ou autres loisirs créatifs.**  
**Aenez vos ciseaux, un aiguiseur professionnel sera présent**

**À la découverte de la country**

**Western Rodeo DANCERS** DIMANCHE 10 MARS 2024  
**JOURNEE COUNTRY**  
**STAGE - CONCERT - BAL**

- \* STAGE DE DANSE Tout Niveau 10h30 à 12h30 \* 6€ (Accueil à partir de 10h)
- \* BAL 14h30 à 20h \* 12€
- \* CONCERT 15h (Ouverture des portes 14h)
- \* PASS JOURNÉE \* 16€

\* REPAS « TIRÉ DU SAC AUTORISÉ »  
 \* SANDWICH(S) À RÉSERVER À L'INSCRIPTION  
 \* BOISSONS & PÂTISSERIES SUR PLACE

**PLACES LIMITÉES**  
 RÉSERVATION OBLIGATOIRE (COURRIER OU MAIL) - VALIDÉE À RÉCEPTION DU RÉGLEMENT

MAISON DU VILLAGE  
 « ESPACE JOSETTE JOURDE »  
 46 GRANDE RUE 95270 ASNIÈRES-SUR-OISE

Chèque(s) à l'ordre des WESTERN RODEO DANCERS (encassés après l'événement)  
 Adressés à Western Rodeo Dancers - 20 Rue D'Alval-Eau 95270 ASNIÈRES-SUR-OISE

[westernrodeodancers2020@free.fr](mailto:westernrodeodancers2020@free.fr)

## Produits cosmétiques et ménagers : apprenez à les faire vous-mêmes

Vous souhaitez utiliser des produits d'entretien et d'hygiène plus sains et qui génèrent moins de déchets ? Venez apprendre à fabriquer vous-mêmes un produit vaisselle et un shampoing solide lors de l'atelier organisé par l'association En Tête la planète ! le samedi 23 mars de 14 h à 17 h au Coworking.

**Sam 23 mars 2024**  
 De 14h à 17h  
**EN TÊTE LA PLANÈTE**  
**Atelier Produits Cosmétique & Ménager**  
**Faits Maison**

Nous fabriquerons ensemble un produit vaisselle et un shampoing solide, respectueux l'écosystème à reproduire à la maison, avec ingrédients plus sains et moins de déchets.

Niveau : débutant  
 Limité à 12 participants, inscription obligatoire par email  
[enteteplanetete@gmail.com](mailto:enteteplanetete@gmail.com)  
 Salle de Coworking  
 1 rue de l'Éclair  
 95270 Asnières-sur-Oise

## Méfiez-vous du monoxyde de carbone

Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont liés à l'utilisation des appareils de chauffage. Ce gaz est dangereux car inodore, invisible et non irritant. En cas de maux de tête, fatigue et nausées, aérez immédiatement, arrêtez les appareils à combustion et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112.

**Les dangers du monoxyde de carbone (CO)**  
 Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir :** chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors :** appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)  
 Santé France

Atelier zéro déchet goûter par En Tête la planète !  
le 13 janvier



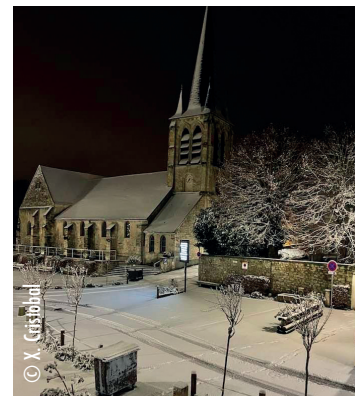
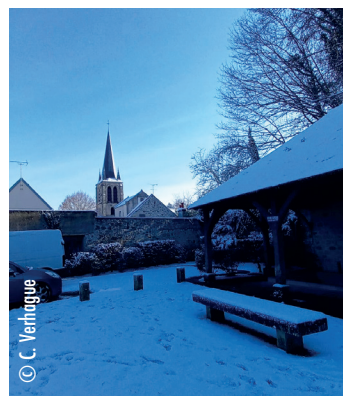
Création de massifs en béton pour un Abribus par les  
Services techniques devant le stade Delacoste



Aménagement du local à archives par les agents des  
Services techniques



Notre village sous la neige début janvier



Qui a eu la fève lors de la galette du Club Senior le  
28 janvier



Retrouvez encore plus  
de photos sur le site  
internet de la ville,  
rubrique Retour  
en images ou en  
scannant directement  
le code QR.



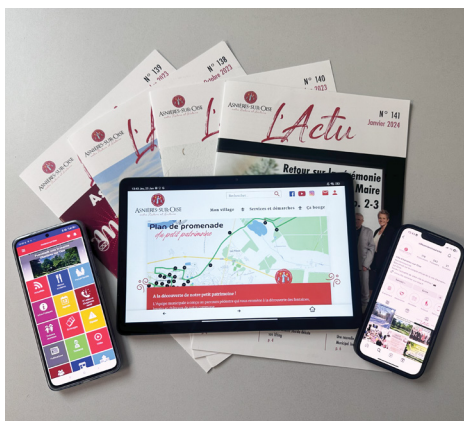
## L'information municipale à portée de main et de clic !

Connaissez-vous les différents outils d'information à votre disposition ?

- L'Actu : votre mensuel distribué dans votre boîte aux lettres par les élus vous informe des actualités de la commune mais revient également en photos sur les événements.
- Site internet : en un clic accédez à toutes les informations de la ville et à vos démarches administratives.
- L'appli « Asnières-sur-Oise » sur IOS et Android pour une information immédiate dans votre poche.
- Suivez-nous sur Facebook pour être alerté des actualités, des rendez-vous

à ne pas manquer, des travaux...

- Rejoignez-nous sur Instagram pour suivre les nouveautés de la commune et partager de beaux clichés.



### Mars

- 10 : journée country par Western Rodeo Dancers
- 10 : Vos élus à votre rencontre, de 10 h à 12 h, place de l'Église
- 17 : Puces des couturières par Cou-su décousu
- 23 : atelier produits cosmétiques et ménagers par En Tête la planète !
- 23 : concert par La Rage'Chœur

## Un Village Uni Groupe minoritaire du conseil municipal



### EN BUS !

Notre village est encore rural car il abrite quelques exploitations agricoles, mais la majorité des Asnérois n'appartient plus à ce monde. De plus en plus, nous devenons usagers clients de services citadins mais toujours épris de notre patrimoine historique et rural. Étendue sur 14km<sup>2</sup>, Asnières sur Oise se compose d'un Bourg et de deux hameaux, Les Tilleuls et Baillon. Trop peu d'entre nous ont l'opportunité de marcher ou de circuler à vélo pour atteindre une gare, une école, un collège ou un lycée. Au cours des 40 dernières années,

## Expressions directes

cinq lignes de bus ont été créées pour nous relier aux gares SNCF de Viarmes, de Persan-Beaumont, au RER de Roissy-CDG et pour conduire collégiens et lycéens vers Viarmes et Luzarches.

Le développement de l'utilisation des transports en commun va de pair avec la préservation de notre qualité de vie. Or la pérennité du service exige une insertion parfaite des lignes dans les paysages, ainsi que l'amélioration de la sécurité des voyageurs. Cette problématique se pose avec acuité autour de la place Jules Gautier à Baillon. Dans l'alignement de cette place herbagée, l'école communale, la chapelle, l'ancien couvent et le cimetière résultent d'un même geste urbanistique, réalisé après la guerre de 1870. Ce paysage caractérisé par les murets de briques séparant la rue des jardins et des bâtiments, est né de l'association du nouvel état républicain laïc avec les

catholiques Baillonnais qui voulaient leur lieu de culte et Jules Gautier, riche protestant qui accepta de financer les travaux.

Aujourd'hui, Baillon est notamment desservi par la ligne de bus 14 (Baillon - Gare de Viarmes). Actuellement les bus en direction de la gare sont obligés de faire marche arrière pour repartir vers Viarmes. Cette manœuvre menace la sécurité des piétons autour du bus. La municipalité est passée à côté d'opportunités réelles de mieux aménager les emplacements pour monter et descendre du bus, notamment lors de l'agrandissement du cimetière qui fut doté d'une voie circulaire facilitant le passage des convois funéraires. Pourquoi ne pas utiliser cet espace, pour sécuriser la circulation des bus, réduire les nuisances sonores et construire des abris bus capables de protéger les voyageurs, les enfants notamment, les jours d'intempéries.

## Bien Faire pour Bien Vivre Groupe majoritaire du conseil municipal



Dans le paysage politique, l'intégrité et le respect des principes éthiques sont essentiels pour maintenir la confiance du public. La charte de l' élu local s'applique à tous les membres du conseil municipal et en son article 1 : « L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. » Celle-ci dans son intégralité a été rappelée lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février dernier. Ce rappel fait suite à la plainte d'un commerçant auprès du Maire après diffusion sur la place publique de renseignements confidentiels le concernant. Ces renseignements avaient été exposés lors d'une com-

mission communale, une instance où des sujets spécifiques sont débattus et examinés pour prendre des décisions au niveau local. Cependant, un membre participant à cette commission a rendu publics ces renseignements confidentiels et personnels. De plus dans un lieu où tout et n'importe quoi peut parfois être étalé sans fondement et sans véritable connaissance des sujets : LE BAR. Ce geste peut être considéré comme une violation flagrante de la confiance et de l'éthique politique.

La divulgation de ces informations (exagérées et totalement hors sujet) confidentielles expose le commerçant à une vulnérabilité injustifiée, compromettant potentiellement sa réputation, sa vie privée, voire ses affaires. Quel intérêt pour la commune ? Aucun... à part pour l' élu de chercher une certaine reconnaissance auprès d'un public à l'écoute et prêt à relayer l'information à qui veut l'entendre pour nuire encore plus. Cela crée un précédent inquiétant qui remet en

question la transparence des discussions, un climat de méfiance en commission et la confidentialité des informations échangées lors de ces réunions. Le colportage irresponsable de ces informations sensibles peut avoir des conséquences graves et imprévisibles. Le rôle d'un élu, qu'il soit de l'opposition ou de la majorité municipale, implique la responsabilité de représenter les intérêts de ses électeurs de manière éthique.

Face à cette situation, il est impératif de mettre devant leurs responsabilités les élus qui, par mégarde peut-être, divulgueraient des informations qui peuvent nuire gravement si elles ne sont pas exposées dans l'intérêt des personnes concernées. Nous espérons ne plus avoir à regretter de tels agissements et nous présentons nos excuses au nom de tout le conseil municipal à ce commerçant.